



Plainte contre X classée sans suite.

Par **LALA61**, le **19/03/2019 à 19:29**

Bonsoir, rnrnCela fait maintenant 6 mois que je suis harcelée par quelqu'un dont je ne connais pas l'identité. rnrnJe suis retournée à plusieurs reprises au commissariat afin de porter plainte et d'apporter des compléments de plainte. rnrnIl y a 2 semaine, le commissariat m'a appelé pour m'informer que la plainte était classée sans suite (car trop compliquée...) et qu'aucun courrier ne me serait adressé en ce sens. rnrnJ'aimerais savoir s'il me reste un moyen de recours. rnrnMerci de votre aide

Par **SJ4**, le **19/03/2019 à 19:54**

Bonjour, rnrnSi vous n'avez pas le papier et que vous n'avez pas porté plainte en envoyant un recommandé avec avis de réception au procureur, il vous faut le papier de classement sans suite pour pouvoir porter plainte avec constitution de partie civile par exemple. rnrnVous pouvez exiger ce papier qui doit vous être remis.

Par **Tisuisse**, le **20/03/2019 à 06:38**

Bonjour, rnrnComme on ne sait pas l'objet de cet harcèlement ni sa fréquence ? le mieux est de prendre un avocat, de réclamer au Parquet (Procureur) l'avis de classement "sans suite" de cette plainte et, cet avis en mains, faire un recours directement auprès d Procureur Général du Tribunal. Mais, ça, un avocat saura comment faire pour éviter toute erreur dans la procédure.